

## Contrat entre :

**CGIM (2004) inc. (ci-après le « Club ») et « l'Adhérent » ci-après :**

Prénom \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_ # de membre \_\_\_\_\_

Adresse (incluant code postal) : \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél. Cell. \_\_\_\_\_ Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse courriel (OBLIGATOIRE): \_\_\_\_\_

- Or(19-39 ans) droit acquis seulement**     **Or(40 ans et +)**     **Argent**     **Bronze**  
 **Titanium AM**     **Titanium PM**     **Junior VIP**

1. L'Adhérent désire se prévaloir de l'abonnement suivant pour la saison 2026 (conditions décrites ci-après).
2. L'Adhérent doit verser un dépôt à la signature du présent contrat. Ce montant est **non remboursable et non créditable**.
3. Chaque abonnement implique une consommation minimale obligatoire en restauration de **300 \$ (avant taxes)**, en nourriture et boissons, pour la saison en cours.
  - Dépenses admissibles : casse-croûte et Pub (service aux tables, pas de plats pour emporter).
  - L'atteinte du « minimum » doit être réalisée **au plus tard le 4 octobre 2026**.
  - Tout montant non utilisé sera facturé la semaine du 5 octobre 2026.
4. L'Adhérent autorise expressément le Club à percevoir, le **15e jour de chaque mois**, le solde de son compte par **débit préautorisé**, à moins qu'un paiement complet (chèque, comptant ou débit) n'ait été effectué avant cette date.
5. L'Adhérent s'engage à respecter en tout temps l'étiquette du golf, les règlements et les directives du Club.
  - **Politique d'annulation** : délai de 24 h pour modifier ou annuler un départ. Faute de quoi, les droits de jeu de l'Adhérent ou de ses invités seront facturés.
  - L'Adhérent bénéficie de **quatre absences sans pénalité** et aucune pénalité n'est appliquée en cas de pluie.
6. Le Club peut modifier ses règlements en tout temps, sans pour autant dégager l'Adhérent de ses obligations contractuelles.
7. L'Adhérent n'a aucun droit relativement à l'administration et/ou la gestion du Club.
8. L'Adhérent dégage et exonère d'avance le Club, ses officiers et employés, de toute responsabilité civile en lien avec des dommages corporels, matériels, psychologiques ou autres. L'Adhérent assume tous risques de pertes, vols, dommages ou destructions de ses biens laissés ou entreposés sur les lieux du Club.
9. L'Adhérent s'engage à faire preuve de courtoisie et de prudence en tout temps sur les lieux du Club.
10. L'Adhérent s'engage à utiliser les services du Club selon les privilèges, termes et conditions liés à son abonnement et aux produits/services payés.
11. En cas de manquement aux termes du présent contrat, le Club peut résilier l'abonnement en tout temps.
12. Le Club se réserve le droit de fermer temporairement certaines installations, sans recours possible de la part de l'Adhérent.
13. Pour les formules d'abonnement au jeu à tarif réduit (20 \$, 25 \$ ou 10 \$/partie), les montants seront accumulés mensuellement et perçus par **débit préautorisé le 15 du mois suivant**.
14. Casier : le Club peut louer un casier à l'Adhérent, qui en devient responsable avec la clé fournie.
  - La clé doit être remise à l'administration au plus tard le **15 novembre**, sous peine d'une pénalité de 40 \$.
  - Le Club n'assume aucune responsabilité quant aux pertes ou dommages causés au contenu du casier.
  - Le non-respect des règles peut entraîner le retrait du privilège.
15. Entrepôt de sacs : réservé exclusivement au personnel du Club. Le Club n'assume aucune responsabilité pour les pertes ou dommages. L'Adhérent doit reprendre son sac **au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre**.
16. Sauf indication contraire, tous les prix indiqués sont **taxes en sus**.
17. Tous les droits et privilèges conférés par le présent contrat sont **incessibles**.
18. Le présent contrat est régi par les lois de la province de Québec.
19. Le Club protège vos renseignements personnels et ne les divulgue jamais sans consentement.

## Confidentialité dans le bottin des membres

**Je ne désire pas afficher :**

**Mes coordonnées**

**Ma date de fête**

## Déclaration de l'Adhérent

L'Adhérent déclare avoir pris connaissance du présent contrat, en acceptant tous les termes et engagements, en être pleinement satisfait et signer en toute connaissance de cause.

Signature de l'Adhérent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### Conditions applicables à tous les abonnements:

- **Privilège de réservation :**
  - 14 jours à l'avance, par téléphone ou en ligne
  - À compter du **1er novembre** : 4 jours à l'avance
- **Services inclus :**
  - Balles de pratique (120 petits paniers par saison)
  - Chariot inclus et calcul officiel de l'handicap
- **Rabais en boutique :**
  - 25 % sur la marchandise (sauf balles de golf)
- **Droit de jeu après 17 h :**
  - 10 \$/partie (sauf pour les abonnements Titanium AM)
  - Valide uniquement les journées incluses dans votre forfait
  - Aucun crédit de pluie applicable
- **Cotisations et fonds :**
  - Adhésion **Golf Québec** : 44 \$ + taxes
  - Fonds des membres : 30 \$ ou 15 \$ selon l'abonnement
- **Consommation minimale obligatoire :**
  - 300 \$ (avant taxes) en nourriture et boissons au Pub ou aux casse-croûtes
  - Doit être atteint **au plus tard le 4 octobre 2026**
  - (Exception : non applicable pour les abonnements *Junior VIP*)
- **Privilège de jeu :** (valide selon les conditions de votre forfait)
  - **Or** : en tout temps, au tarif de 20\$, 25\$ ou 10\$/partie selon le parcours et l'heure
  - **Argent** : lundi au vendredi sauf fériés, au tarif de 20\$, 25\$ ou 10\$/partie selon le parcours et l'heure
  - **Bronze** : lundi au jeudi sauf fériés, au tarif de 20\$, 25\$ ou 10\$/partie selon parcours et l'heure
  - **Titanium AM** : lundi au vendredi sauf les jours fériés avant 7h, au tarif de 20\$ ou 25\$/partie selon le parcours et l'heure
  - **Titanium PM** : tout temps après 15h, au tarif de 20\$, 25\$, 10\$/partie selon parcours et l'heure
  - Non valide lors des **tournois privés** ou **réservations de groupe**
- **Tournois des membres :**
  - Participation possible à tous les tournois de membres du Club
  - Paiement du droit de jeu et des frais d'inscription requis
- **Équipes Interclubs :**
  - Maximum de 2 hommes (catégories Argent, Bronze, Titanium AM ou PM)
  - Maximum de 1 femme (catégories Argent, Bronze, Titanium AM ou PM)
- **Junior VIP (10 à 17 ans) :**
  - Privilège de jeu illimité en tout temps selon la politique de réservation :
    - Lundi au jeudi sauf les jours fériés : Possibilité de réservation 14 jours d'avance
    - Vendredis, samedis, dimanches et jours fériés : Aucune réservation permise mais possibilité de jouer sans réservation en se présentant 30 minutes à l'avance à la boutique. Possibilité de réservation 14 jours d'avance si accompagné d'un parent membre OR moyennant 20\$+tx/partie île et 25\$+tx/partie Irlande
  - Le junior doit se jumeler avec un autre client ou membre dans la grille des départs
  - Privilège de participation aux tournois d'ouverture, de clôture, Ryder Cup sur paiement du droit de jeu (tarif membre Or) + le frais d'inscription
- **Autres services :**

<input type="checkbox"/> Service de vestiaire et ½ casier	160 \$ + tx	initiales : _____
<input type="checkbox"/> ½ casier supplémentaire	80 \$ + tx	initiales : _____
<input type="checkbox"/> Entreposage des sacs et nettoyage des bâtons	160 \$ + tx	initiales : _____
<input type="checkbox"/> Entreposage du chariot à main	160 \$ + tx	initiales : _____
<input type="checkbox"/> Entreposage trottinette électrique	320 \$ + tx	initiales : _____